

L'emploi, enjeu majeur pour les communes

SOCIAL Le service d'Etudes de la banque ING a évalué la situation des 589 municipalités belges. Une photographie très contrastée...

Quelle est la situation des communes face au marché du travail ? Le service d'Etudes de la banque ING a évalué la situation des 589 municipalités belges. Une photographie de l'évolution entre 2005-2014, mais dont les conclusions n'ont guère évolué quand on y ajoute les données de 2016, explique Philippe Ledent, Senior Economist chez ING.

Premier constat : le taux de chômage (les demandeurs d'emploi inoccupés, indemnisés ou pas) en Belgique reste fort contrasté. Ainsi si la moyenne se situe un peu au-dessus des 10 %, la situation dans les communes varie de 2,7 % (Lo-Reninge) à 29 % (Saint-Josse-ten-Noode). Le taux d'activité (population active/population 15-64 ans) oscille également entre 53,7 (Woluwe-Saint-Pierre) et 77,7 % (Vleteren).

Mais ce qu'observe ING est ici interpellant : il existe une relation forte entre le taux de chômage et le taux d'activité, en particulier pour la tranche 30-54 ans. Ainsi dans les communes où réside un nombre important de chômeurs, on retrouve également beaucoup de personnes qui ne sont ni au travail, ni demandeurs d'emploi. « Cela signifie aus-

si que le nombre d'emploi sur la commune par rapport au nombre de personnes en âge de travailler est relativement faible », complète Philippe Ledent. Avec un impact financier non négligeable car l'étude confirme un lien fort entre le nombre relatif de personnes au travail et l'évolution du revenu moyen imposable, l'impôt des personnes physiques (IPP) contribuant grandement aux recettes communales. « On voit à quel point des systèmes de redistribution servent à gommer des évolutions hypercontrastées », poursuit l'économiste en chef d'ING à propos des allocations de chômage.

Autres constats communs à toutes les communes : entre 2005 et 2014, le taux d'activité des 55-64 ans a fortement augmenté, tout comme le taux de chômage de cette catégorie de la population active. Normal ! Ce public est désormais contraint de rester actif sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le taux d'activité des 30-54 ans s'est amélioré, tandis que leur taux de chômage reculait. Philippe Ledent ajoute que la baisse du chômage est plus forte là où celui-ci était important.

Les communes disposent de leviers

A l'inverse, le chômage des jeunes (18-29 ans) a diminué dans 289 communes mais a augmenté dans les 300 autres. Certains sont encore aux études. D'autres choisissent de déménager une fois qu'ils ont trouvé un emploi. A charge pour ces communes de convaincre ces nouveaux travailleurs de rester sur leur territoire.

Car si l'emploi relève des niveaux fédéral et régional, les pouvoirs locaux peuvent néanmoins agir afin d'améliorer leur situation à moyen et long terme. En augmentant les emplois localisés sur la commune, notamment. Il importe donc de se montrer « entreprises friendly ». « Dans une série de communes, il existe un écart entre la qualification de ceux qui voudraient travailler et les exigences requises pour obtenir un emploi. » Favoriser l'immersion linguistique dès l'enseignement primaire est donc une piste. Améliorer la mobilité en est une autre.

Enfin, pour conserver les actifs sur son territoire, une municipalité doit également améliorer son cadre de vie (environnement, services à la collectivité, etc.). Sinon, elle devient un lieu de résidence par défaut, que s'empressent de quitter ceux qui ont trouvé un travail. ■

PASCAL LORENT